

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causâ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter movitis a'hæverere quæ ab hac Sancta Sede catholice scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

P. A. Journal quotidien politique et religieux

O. I. X.

M. V. X.

## PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois.	6 mois.	Un an.
SUISSE . . . . .	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . . . . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

## Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI &amp; Co, à FRIBOURG, 69, Rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

### Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger, 20 cent. la ligne. Pour la Suisse, 15 cent. la ligne. Pour le canton, 10 centimes la ligne.

## L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

et le projet de M. Gobat

I

Le *Confédéré* a publié dernièrement une série de « causeries pédagogiques » destinées à recommander les modifications que M. Gobat, directeur de l'éducation dans le canton de Berne, se propose d'introduire dans l'enseignement des gymnases.

L'auteur de ces « causeries » n'est ni Bernois, ni Suisse ; ses démêlés avec l'Eglise romaine, qu'il a reniée après en avoir été le ministre, lui ont, paraît-il, fait prendre en grippe le latin. Mais il se sent des tendresses pour M. Gobat, qui le fait émarger au budget bernois, et dont l'appui lui est plus que jamais nécessaire pour occuper, malgré les répugnances de ses futurs collègues, la chaire de littérature française qu'on lui a donnée à l'Université.

Le projet que patronne l'ex-abbé E. M. diminue considérablement le temps consacré jusqu'ici au latin et au grec. Ces deux langues ne s'enseignent plus qu'à partir de la quatrième classe de progymnase, et après un cours d'un an, obligatoire pour tous les élèves et destiné surtout à l'étude des étymologies, elles ne resteraient imposées, pendant les quatre dernières années, qu'aux futurs étudiants en philologie, en théologie, en droit et en médecine.

Comme on le voit, M. Gobat va moins loin que Fray en France. Ce dernier, dans un livre qui a fait du bruit, ne craint pas de proposer la suppression pure et simple des langues anciennes dans les collèges et les lycées. Mais si l'on va moins loin pour le moment, ce n'est pas que les vues diffèrent : l'homme d'Etat bernois veut procéder par étapes successives pour arriver plus sûrement au but.

Il paraît que certains journaux allemands, attaquant le projet de M. Gobat, l'ont représenté comme l'œuvre d'un « welche ». M. E. M. se récrie, dans une correspondance adressée au *National suisse*, contre cette façon de discuter qui déplace complètement la question ; pour lui, qui s'est fait l'apôtre d'une religion nationale, il n'y a pas de pédagogie, ni de science française ou allemande ; ces choses sont, ajoute-t-il, internationales,

humanitaires. Fort bien, mais pourquoi n'en serait-il pas de même de la religion, infiniment plus sainte et plus élevée que la pédagogie et la science ?

Voyons maintenant si M. E. M., dans ses « causeries pédagogiques », pose mieux la question que ses adversaires.

Il importe, dit-il, de ne pas laisser dénaturer la réforme projetée, en la laissant passer pour anticlassique... Si la connaissance du latin et du grec constitue de l'ancien classicisme, elle ne constitue pas le fond du classicisme même. Il y a aussi un classicisme moderne, qui, sans exclure l'ancien, revendique sa place au soleil dans l'enseignement secondaire.

Nous pourrions faire observer que les classiques modernes se sont formés surtout par l'étude des anciens, et que, par conséquent, la connaissance de ceux-ci est nécessaire pour bien apprécier les premiers. Mais passons outre.

M. E. M. veut procéder *a priori* : on doit se prononcer pour ou contre le projet discuté d'après l'idée que l'on se fait de ce que « l'enseignement des progymnases et des gymnases doit être ». Nous sommes d'avis que les faits, les résultats acquis jusqu'à ce jour, devraient aussi être pris en considération. Méfions-nous de ces théoriciens, qui commencent par faire table rase de tout ce qui existe pour reconstruire ensuite à neuf, d'après une idée que l'expérience n'a pas encore contrôlée. Nous pourrions même ajouter que l'expérience a déjà été faite, mais qu'elle est contraire aux conclusions de M. Gobat. Nulle part les écoles « réales » n'ont obtenu les mêmes résultats que les collèges où l'enseignement est basé sur la connaissance du latin et du grec. L'école polytechnique de Zurich, dont nous avons entendu le directeur, il y a quelques années, préfère en général les étudiants qui se sont formés par l'étude des langues anciennes ; ils sont mieux préparés et plus développés.

Que doit donc être, selon M. E. M., l'enseignement des gymnases ?

Un jeune homme de dix-huit ans, en sortant du gymnase, muni de son diplôme de maturité (baccalauréat), devrait posséder le *minimum* de tout ce qu'un homme bien élevé doit connaître aujourd'hui, pour faire convenablement et avantageusement son chemin dans la vie. Or ce *minimum*, c'est une connaissance suffisante (je ne dis pas parfaite) de la morale et de l'histoire, de la morale, de l'histoire politique, de l'histoire de la civilisation, de l'économie domestique et sociale, des sciences et des grandes découvertes, de la géographie intégrale (*sic*), des belles lettres et des beaux arts,

des quatre langues allemande, française, anglaise et italienne. Tout homme qui ne sait pas cela, est un homme inférieur dans la société. J'ajoute que certains spécialistes doivent aussi connaître le latin et le grec d'une manière plus ou moins étendue.

Ainsi l'on voudrait transformer l'intelligence d'un jeune homme de dix-huit ans en une sorte d'encyclopédie. A un âge où ses facultés intellectuelles ne sont pas encore entièrement développées, il devrait déjà tout savoir ! Quatre langues modernes, deux langues anciennes, les sciences, les lettres, les arts, la partie la plus ardue et la plus abstraite de l'histoire ; quel programme ! Vraiment, il y a là de quoi rebuter les jeunes gens les plus courageux. Dans tous les cas, un pareil système ne tarderait pas à étioiler les intelligences. Comment ? On trouve les règles de la grammaire et les exercices de traduction trop difficiles, trop arides pour nos écoliers, et l'on voudrait qu'ils apprennent déjà toutes les sciences ? En vérité, ou M. E. M. ne s'est pas rendu compte de la portée du *minimum* qu'il propose, ou il prend ses lecteurs pour des niais. Dans nos collèges, la plupart des écoliers ont des talents médiocres ; même avec un travail persévérant et la meilleure volonté du monde ils ne parviennent jamais à s'assimiler la moitié des matières énumérées par le correspondant du *Confédéré*. Se bornera-t-on peut-être à des notions superficielles ? Nous répondons : à quoi servent des langues qu'on ne possède pas, qu'on ne peut ni écrire, ni parler, ni comprendre ? Dans les sciences, il faut nécessairement approfondir ; autrement, on n'a pas la science vraie. Une pédagogie sérieuse veut qu'on enseigne peu de choses, mais bien.

## Nouvelles suisses

**Législation internationale.** — Le Conseil fédéral a, vers l'année 1881, entrepris une démarche auprès des puissances, en vue d'obtenir une réglementation internationale du travail dans les fabriques. Il demandait, dans sa note adressée aux gouvernements étrangers, s'il ne serait pas opportun de convoquer une conférence, à laquelle serait soumis cet objet d'une si haute importance. Quelques Etats entrèrent dans les vues du pouvoir exécutif de la Confédération ; la plupart firent la sourde oreille, en disant que le moment n'était pas venu d'aborder cette question.

Les journaux d'Amérique nous apportent une nouvelle intéressante. Un Congrès industriel, pour les Etats-Unis et le Canada, s'est réuni à Washington, dans le commencement de décembre. Toutes les organisations ouvrières du continent de l'Amérique du Nord y étaient représentées. La question est revenue sur le tapis. Il a été décidé d'en saisir le Congrès des Etats-Unis, de lui demander de soutenir l'initiative prise par le gouvernement suisse en vue d'obtenir, dans tous les pays civilisés, une réglementation uniforme et la durée du travail, du travail des femmes et des enfants dans les fabriques. Ce mouvement compte des adhérents parmi les membres du Parlement des Etats-Unis. Un succès n'est donc pas impossible.

**Notre ministre à Washington.** — Les feuilles radicales relatent avec émotion les hauts faits de M. le colonel Emile Frey, notre ministre à Washington. Personne n'a oublié les circonstances qui ont dicté à la Confédération la création d'un poste diplomatique dans les Etats-Unis, le choix de M. Frey. La gauche comptait dans les Chambres fédérales de l'année 1881 une majorité compacte. M. Frey convoitait depuis longtemps la charge de conseiller fédéral. Il s'imposa à ses amis, et demanda à remplacer M. le colonel Herlenstein. Sa candidature fut portée, mais le scrutin n'a pas été favorable. M. Frey résolut son départ pour l'Amérique. Le Conseil fédéral s'empessa de condescendre à son désir. Nos intérêts économiques exigeaient l'établissement d'une mission diplomatique auprès de la Maison-Blanche. M. Frey se désignait par ses qualités, par ses connaissances, ses antécédents. M. Frey fut nommé. Il prit le chemin de l'Amérique vers la fin de l'année 1882, si nos souvenirs sont fidèles.

M. Frey sollicite, en l'année 1883, du Conseil fédéral une permission de plusieurs mois, il revient au pays natal pour mettre ordre à ses affaires. M. Frey reprend congé de ses amis et regagne le large. Tout le monde était en droit de croire à une installation définitive. On s'était trompé. Un bref séjour dans le Nouveau-Monde avait suffi pour lui démontrer l'insuffisance des appointements. Il requiert une élévation de salaire. Une loi fédérale est édictée. Le traitement est porté à 60,000 francs. Nous sommes en 1884. On demande le referendum. Mais quoi ! les feuilles américaines annoncent l'embarquement de M. le ministre de Suisse. Un mois plus tard, M. Frey débarquait à Bâle, pour surveiller le vote du peuple suisse. On n'a pas expliqué ce nouveau voyage. Les journaux radicaux se sont montrés fort sobres de renseignements. La presse indépendante a jugé sévèrement

## Dépêches télégraphiques

MADRID, 11 janvier.

La nuit dernière, un sergent avec quarante soldats a tenté de s'emparer du château de Saint-Julier à Carthagène.

Les assaillants ont été repoussés par la garnison du château et les troupes de la ville, sous les ordres du gouverneur militaire. Celui-ci a été légèrement blessé.

Les insurgés sont parvenus à s'enfuir sur un bateau qui les attendait.

Les dernières nouvelles de Sanca disent que des fonctionnaires allemands, sous le prétexte de protéger les négociants allemands, ont insulté le roi et le chef des indigènes. Ceux-ci auraient massacré les Allemands sans l'intervention des consuls anglais et américain. Les navires allemands ont débarqué des forces qui ont pris possession de la localité.

Les consuls anglais et américain ont protesté. Les indigènes sont fort excités ; on craint la guerre.

PARIS, 11 janvier.

Les Chambres éliront demain leurs

présidents. La lecture du message présidentiel et de la déclaration ministérielle aura probablement lieu jeudi.

PARIS, 11 janvier.

Il se confirme que la Russie a soumis aux puissances le projet d'une note collective demandant le désarmement de la Serbie, de la Bulgarie et de la Grèce.

Le consentement des puissances est regardé comme certain.

PHILADELPHIE, 11 janvier.

Un incendie a détruit plusieurs usines de coton, de laine et de guingan. 50 maisons d'ouvriers ont été endommagées. Les pertes sont évaluées à un million de dollars et 2300 ouvriers sont sans travail.

MADRID, 11 janvier.

Les insurgés de Carthagène criaient : Vive la République ! On confirme que le mouvement a été réprimé. Les insurgés se sont évadés sur un bateau marchand allant à Oran.

PARIS, 11 janvier.

Le *Temps*, réfutant un article d'hier du *Télégraphe*, refuse de croire que la déclara-

tion ministérielle doive indiquer des tendances à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce qu'une telle politique serait contradictoire à la logique des choses.

Le ministère ne serait plus un ministère de conciliation, mais un ministère de division et de combat.

PARIS, 11 janvier.

M. Lokroy a déclaré à une délégation du conseil municipal qu'il préparait le projet de l'exposition de 1889 et qu'il le déposera prochainement.

BELGRADE, 11 janvier.

Les représentants de toutes les puissances ont reçu des instructions pour une démarche collective à effectuer à Belgrade, à Sofia et à Athènes, en vue d'un désarmement plus ou moins étendu.

BERLIN, 11 janvier.

La réponse du chancelier à la lettre du Souverain-Pontife a été transmise déjà à Sa Sainteté. Elle est écrite en allemand et elle est pleine de déférence.

Toute la presse continue à s'occuper de la Lettre du Pape à Bismarck.

L'empereur Guillaume a aussi écrit à

S. S. Léon XIII pour le remercier des vœux exprimés à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement de l'empereur au trône de Prusse.

ROME, 11 janvier.

Le gouvernement italien est très préoccupé des ovations faites au député-forçat Sbarbaro.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

Dublin, 12 janvier.

Une réunion du parti parlementaire irlandais a adopté une résolution tendant à obtenir l'indépendance législative de l'Irlande.

Madrid, 12 janvier.

La *Correspondencia* attribue l'incident de Carthagène aux menées de Zorilla. Les principaux chefs sont arrêtés.

Londres, 12 janvier.

Le *Daily-News* annonce que les négociations entre la Turquie et le Montenegro pour la délimitation des frontières sont rompues.

ces allées et venues. C'est sans doute la raison pour laquelle il ne nous a pas été donné de saluer, en l'an de grâce 1885, la présence de M. Frey sur notre territoire. Il n'a pas osé revenir en Suisse l'année dernière, mais il ne s'est pas montré plus scrupuleux dans l'observation des lois de la résidence.

C'est dans le vaste champ de l'Amérique du Nord qu'il donne libre cours à son humeur vagabonde. La presse signale son voyage dans la partie ouest, l'accueil solennel qui lui a été réservé, le 9 décembre, par la colonie suisse de Chicago, l'itinéraire qu'il se propose encore de parcourir avant de rejoindre son domicile à Washington. Et dire que M. Frey porte le titre de ministre résident. Il faut reconnaître que le peuple suisse s'est grossièrement trompé de ne pas sanctionner l'augmentation de 10,000 fr., que l'on voulait faire au traitement de notre chargé d'affaires en Amérique.

Berne

Correspondance du Jura

On est en droit de se demander quel a été le but de M. Gobat, quand il a lancé, comme un brûlot, son fameux livre de lecture dans les écoles. Est-ce simple fanatisme? Haine de sectaire? Ou plutôt ne serait-ce pas une diversion politique plus ou moins habile?

Toutes ces hypothèses, prises isolément, peuvent être vraies.

M. Gobat, pour qui le connaît, et il a su se faire connaître dans le Jura, est un sectaire, quelque chose comme un Carteret diminué. Le ministre bernois de l'Instruction publique, sans être un religieux, dans le sens strict, est encore imbu du vieil esprit huguenot, et j'admets volontiers, qu'en essayant d'éreinter le catholicisme, il croit faire une œuvre méritoire.

Que voulez-vous? C'est sa marotte à ce brave homme.

Mais, à côté de cela, il y a cependant autre chose.

Il y a la plate-forme électorale, et le mois de mai approche.

Vous savez qu'il y a une vingtaine d'années, le régime radical était fort ébranlé dans le canton de Berne. Le parti conservateur gagnait partout en force et en considération. Ce que voyant, les radicaux inventèrent la question religieuse, et les élections générales de 1870 se firent dans tout le canton sur ce thème.

Il a fallu les folies et les infamies du Kulturkampf pour rafraîchir quelque peu le peuple bernois, car en somme on trouve généralement que la farce a coûté trop cher pour les maigres résultats qu'elle a procurés.

M. Gobat lui, ne serait pas fâché de recommencer la manœuvre, car il est bien de ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié. La grande leçon des événements ne l'ébranle pas, et il serait homme à renvoyer, sans aucun scrupule, les prêtres en prison. Pour cela, il faudrait chauffer l'opinion publique et raviver les brandons ardents de la persécution religieuse.

Mais cela ne prendra pas. On est froid à Berne, à l'endroit d'une reprise du Kulturkampf, et malgré tout, on n'a pas l'air de se soucier de recommencer l'aventure.

M. Gobat en sera pour ses frais. Peut-être pourrait-on trouver un autre mobile encore, dans cette espèce de défi jeté à la minorité catholique. Il ne faudrait pas chercher longtemps pour trouver dans les agissements de M. le directeur de l'éducation, quelque chose de févèreux, de heurté, qui indiquerait une situation personnelle particulière.

Jusqu'ici, M. Gobat ne s'est pas fait connaître comme un esprit posé et réfléchi, pénétré des devoirs et de la responsabilité d'un homme d'Etat. Il affecte dans sa direction une sévérité draconienne: on en sait quelque chose dans les districts catholiques, et les suppressions des subsides de l'Etat aux communes sont à l'ordre du jour, dès que M. le directeur peut supposer ou soupçonner que le curé intervient dans la tenue des écoles. Mais cette âpreté d'allures, pardonnable et même louable aux yeux du fanatisme religieux et de la libre-pensée, dès qu'il s'agit de taper sur les curés et sur les cléricaux, devient intolérable si elle s'exerce contre part. Il en a coûté à M. Gobat d'avoir voulu régenter et morigéner les professeurs de l'Université.

Son projet de réforme de l'Université de Berne a dû être retiré, comme le projet de loi sur les écoles primaires, et on peut, sans être trop téméraire, prédire le même mécompte à propos de la loi sur les pensions de retraite des instituteurs et institutrices.

M. Gobat n'a décidément pas de chance avec ses réformes scolaires.

En aura-t-il davantage avec son projet de réduction de l'étude du grec et du latin? — Nous en doutons.

Ici, il est visible que M. le directeur a compté sur la popularité qui lui échappe autre part. On dirait que l'auteur de ces projets qui se succèdent, pour prouver au public ébahi qu'avant M. Gobat les ténebres de l'ignorance couvraient le canton de Berne, et qu'avant son arrivée au gouvernement, personne n'avait jamais compris goutte à l'enseignement, a besoin de frapper l'imagination populaire par une série de cymbales et de tam tam. A peine un projet de loi est-il retiré, ou a-t-il échoué devant l'indifférence ou les défiances de l'opinion, qu'on en voit apparaître bruyamment un nouveau, commenté avec fracas par les compères et les familiers, comme l'ex-abbé Michaud par exemple. On fait écrire au Temps, on envoie des articles aux journaux allemands et italiens, bref, on chauffe l'affaire de son mieux, et pour ne perdre aucune occasion de réclame, M. Gobat n'hésite pas un instant à répondre publiquement à une lettre particulière de quelques députés jurassiens lui demandant la correction de son Trésor de l'écolier.

Il ne saurait y avoir, entre gens de bonne foi, deux manières d'envisager cet acte d'agression gratuite commise contre les catholiques du Jura. C'est tout simplement indigne.

Ah! il ferait beau voir M. Schaller, directeur du Département de l'Instruction publique de Fribourg, imposer comme obligatoire aux écoles protestantes du district de Morat un Trésor de l'écolier dans lequel Luther, Calvin, Zwingli et les hommes de la Réformation seraient habillés comme M. Gobat le fait vis-à-vis des catholiques.

Entendez-vous d'ici les clameurs du Bund et de toute la presse radicale des vingt-deux cantons? Et si, aux réclamations des protestants de Morat et de leurs députés, Monsieur Schaller répondait prêtement que « le livre ne sera ni corrigé ni retiré », croyez-vous qu'il se passerait longtemps avant que le Conseil fédéral fût nanti d'une plainte en règle, demandant l'intervention fédérale pour assurer la neutralité de l'école, et le respect des convictions des enfants protestants?

Malgré tout, l'opinion aura raison du fanatisme de M. le directeur de l'Instruction publique de Berne, et M. Gobat aura, une fois de plus, fait une triste campagne. Déjà la presse catholique de toutes nuances a apprécié comme il convenait cette triste publication. Une brochure d'un « catholique jurassien » intitulée Antidote, vient de

paraître, où l'auteur flagelle impitoyablement la théologie et la science historique du Trésor de l'écolier. Il faut aussi signaler les excellents articles publiés dans l'Union du Jura, et dus à la plume d'un savant ecclésiastique, traitant la question au point de vue scolaire, avec une logique serrée et une clarté remarquable de déductions.

L'opinion catholique est dès à présent vengée.

Les pétitions des pères de famille, qui se signent partout, finiront bien par se faire écouter, et en fin de compte, il faudra bien finir par où l'on aurait dû commencer, par faire disparaître du livre scolaire les passages blessants.

Lucerne

M. Birmann a quitté Lucerne samedi, après avoir visité en dernier lieu la grande halle de l'ancienne Grenette, qui pourrait servir, après transformation, à un usage religieux. Il paraîtrait que la majeure partie des vieux-catholiques adopterait cette combinaison.

Zoug

Les listes conservatrices, que nous avons mentionnées dans notre numéro de dimanche, sont sorties victorieuses du scrutin.

Ont été élus députés au conseil des Etats: M. Keiser, conservateur, par 3,484 voix, et M. Hildebrand, conservateur, par 1,945 voix. La lutte portait surtout contre ce dernier candidat. Le concurrent radical, M. Staldin, a obtenu 1,597 voix. La majorité absolue était de 1,809 voix.

Sont élus au conseil d'Etat: M. Muller, par 3,177 voix; M. Hess, 2,608; M. Meyer, 3,175; M. Hegglin, 3,171; M. Albert Henggeler, 1,928. Tous les cinq conservateurs. Ensuite, viennent les deux libéraux portés sur la liste conservatrice: M. Zürcher, 3,107; M. Stutz, 2,628.

Le major Henggeler, vieux-catholique, porté par les radicaux, a obtenu 1,696 voix, et M. Baumgartner, 1,371.

Les 15 députés élus par l'ensemble du canton, ont tous passé, sauf peut-être, un ou deux ballottages, selon les présentations du parti conservateur. La ville de Zoug a nommé, aux élections complémentaires, 4 députés radicaux; Baar, 1 député conservateur.

Le nouveau Grand Conseil comptera 44 conservateurs et 26 radicaux.

Tessin

Projet de loi ecclésiastique. — Réunion de la Commission. — Polémique des journaux. — Agitation radicale. — Hommage à Mgr Lachat.

On nous écrit de Bellinzona, le 10 janvier:

Le Grand Conseil se réunit demain, pour discuter le projet de loi sur la liberté de l'Eglise et sur l'administration de ses biens. La session promet d'être longue, car les discussions seront vives et passionnées. Je vous en enverrai le compte rendu succinct; la question qui s'agit chez nous est de celles qui intéressent toute la Suisse catholique.

Vous avez donné un résumé assez étendu du projet préparé d'entente entre le gouvernement et l'administrateur apostolique du Tessin. Vous avez annoncé aussi que M. le député Soldati avait préparé un contre-projet complet. C'est un travail considérable, où l'auteur s'est inspiré des dispositions restrictives des droits de l'Eglise, qui existent encore dans d'autres cantons catholiques. Ce sera probablement l'argument principal de M. Soldati à l'appui de son contre-projet; mais il y a cette différence que la législation de certains cantons date de loin et est en train de se transformer dans un sens plus conforme aux droits de l'Eglise, tandis que chez nous, ce ne serait

pas la peine de changer pour faire une œuvre illogique et oppressive.

La Commission a consacré cinq longues séances à discuter le projet de loi et le contre-projet de M. Soldati. Elle comptait cinq conservateurs gouvernementaux, qui ont appuyé le projet préparé d'entente entre les deux autorités, M. Soldati et trois radicaux; ces derniers, après avoir demandé, en première ligne, le maintien de toute la législation civile-ecclésiastique faite en 1854 et 1855, se sont ralliés aux propositions de M. Soldati, que cette circonstance aurait dû éclairer sur la portée de son œuvre.

La commission, tout en maintenant, en principe, le projet du gouvernement, l'a modifié en certaines dispositions. L'amendement le plus important est celui qui maintient aux paroisses la propriété des bénéfices. On a dû admettre cette dérogation aux règles ecclésiastiques, dans la crainte qu'autrement le projet ne fût repoussé par le peuple, qui jouit du droit de referendum. Je n'ai pas à apprécier la concession; mais je constate le motif qui l'a dictée.

En se séparant, mardi dernier, la commission a chargé deux membres de la majorité, MM. Gianella et Bonzanigo, de préparer la nouvelle rédaction des articles amendés. C'est sur ses propositions que la discussion s'ouvrira demain.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la presse radicale combat avec acharnement le projet d'abrogation des lois civiles-ecclésiastiques. Tout en encourageant M. Soldati dans son attitude dissidente, elle ne traite pas mieux son contre-projet que les propositions du gouvernement. Le radicalisme se montre, en cette circonstance, dans sa vraie nature, qui est la haine de toute vraie liberté, et surtout la haine de l'Eglise catholique.

De leur côté, les journaux conservateurs ont publié des articles pleins de modération et de courtoisie pour défendre le projet préparé d'entente entre le gouvernement et l'administrateur apostolique. La Liberté a eu surtout une série d'articles qui ont été très remarqués.

Les efforts de la presse radicale ont produit jusqu'ici assez peu d'impression sur le peuple. Aussi les ennemis de l'Eglise paraissent-ils vouloir recourir à d'autres moyens d'agitation. L'association libérale de Bellinzona a lancé une bruyante protestation; elle prétend que le projet de loi sacrifie les droits de l'Etat, dépouille les communes, et froisse le principe de l'égalité entre les citoyens. C'est insensé!

Vous apprendrez avec plaisir que M. le seigneur Lachat doit recevoir, cette semaine, à Balerna, les délégués du clergé du diocèse de Bâle qui viennent lui apporter le présent d'adieu que son ancien clergé lui offre avec le produit d'une souscription. C'est une superbe crose, artinement ouvragée. Elle sort des ateliers de l'orfèvre Bossard, à Lucerne. L. L.

Petite chronique des cantons

A la gare de Winterthur, une fausse aiguille a jeté l'un sur l'autre deux trains de wagons à voyageurs, vides. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais beaucoup de dommages aux véhicules.

— Une ville bernoise qui peut se dire bien équilibrée par la nature, c'est Berthoud. Il y est né, en 1885, 117 garçons et 117 filles.

— Dans la Suisse centrale, on reçoit par la ligne du Gothard des chargements complets de foin venant de la Lombardie.

— Une maison de banque de Lausanne a été victime d'une escroquerie qui lui

LE

PRINCE ET LE PAUVRE

TRADUIT DE L'ANGLAIS

Par Paul LARGILIERE

Il aimait maintenant à se voir reconduire au lit en grande pompe le soir, à se voir habiller le matin en grande cérémonie. Il éprouvait je ne sais quelle satisfaction orgueilleuse à se rendre professionnellement à sa table, escorté par les grands officiers de sa couronne et les gentilshommes de sa garde; et cette satisfaction était telle qu'il doublait le nombre de ces derniers et le porta à cent au lieu de cinquante. Il tressaillait de bonheur lorsqu'il entendait les fanfares résonner dans les longs corridors et les sentinelles répéter de distance en distance: « Place pour le Roi! »

Il aimait à s'asseoir sur son trône et à presider son grand conseil. Et il n'était déjà plus un simple jouet aux mains du Lord Protecteur, qui s'étonnait de ne plus l'entendre dire tout haut ce que « son oncle » lui soufflait tout bas.

Il aimait à recevoir les grands ambassadeurs et leur suite magnifique. Il aimait à écouter la lecture des messages affectueux que lui adressaient les plus illustres souverains qui l'appelaient « mon frère », lui Tom Canty, le petit pauvre d'Offal Court!

Il aimait ses beaux costumes et il commandait qu'on lui en fit d'autres. Il aimait ses quatre cents gentilshommes de service, et il trouvait que c'était peu pour relever l'éclat de sa couronne; il voulut en avoir trois fois plus. Les adulations de ses courtisans, leurs salamalecs lui semblaient une musique enivrante; mais cet enivrement ne lui faisait point perdre sa bonté naturelle; il était et demeurait le défenseur résolu des pauvres, des faibles et des opprimés; il avait déclaré une guerre impitoyable aux abus et aux iniquités et il la menait vigoureusement et sans relâche. Il lui était déjà arrivé de relever un mot prononcé trop haut par un comte ou un duc, et de faire trembler l'audacieux sous son regard.

Un jour, sa « royale sœur » lady Mary avait voulu lui faire certaines représentations sur les dangers qu'il y avait à pardonner à tant de gens qui méritaient d'être emprisonnés, pendus ou brûlés, et elle lui avait rappelé que, sous le règne de feu leur auguste père, les prisons du royaume avaient contenu jusqu'à dix mille détenus à la fois, et que sous ce même règne, admirable à tant d'égards, soixante-douze mille voleurs et bandits avaient péri de la main du bourreau. Tom avait eu un accès d'indignation, et d'un geste froid il avait commandé à lady Mary de se retirer dans ses appartements, et de prier Dieu de changer la pierre qu'elle avait sous sa poitrine en un cœur humain.

Tom Canty pensait-il jamais au pauvre petit prince légitime qui lui avait traité avec tant d'affabilité et qui lui avait donné une preuve si évidente de sa générosité d'âme lorsqu'il l'avait vu réprimer l'insolence de la sentinelle postée à la porte du palais? Oui, Tom pensait au prince, ou plutôt il avait pensé à lui les premiers jours de sa royauté, et surtout les premières nuits, quand il se trouvait seul, et quand il se demandait ce qu'était devenu son bienfaiteur. Alors il formait des vœux pour le retour de celui dont il ne faisait qu'occuper la place, et à quel était impatient, en ce moment-là, de restituer ses droits et ses magnificences.

Mais à mesure que ce temps s'écoulait, à mesure que l'absence du prince se prolongeait, l'esprit de Tom se laissait envahir de plus en plus par l'idée que son bonheur présent pouvait durer indéfiniment. Peu à peu l'image du vrai souverain s'effaçait de sa pensée, et finalement il arriva un moment où cette image se représentant à sa mémoire lui apparaissait comme un spectre désagréable qui le faisait rougir de son audace et de son usurpation.

La pauvre mère de Tom et ses sœurs avaient eu à peu près le même lot. Il avait d'abord souffert d'être séparé d'elles; il avait senti son cœur se serrer en songeant quelle devait être leur inquiétude; il avait brûlé du désir de les revoir; mais, plus tard, quand il avait réfléchi qu'elles étaient vêtues de haillons, sales, crasseuses, que leurs baisers l'auraient trahi, l'aurait précipité de ce trône où il se trouvait si bien, l'aurait replongé dans la misère, dans la dégradation, dans la boue, il avait eu un frisson. Ce trouble avait toutefois disparu avec le temps, et maintenant il se sentait débarrassé

de ce cauchemar. Son bonheur était sans mélange. S'il lui arrivait, à certaines heures, de plus en plus rares, de voir se dresser devant lui les spectres tristes et sombres de sa mère, de Nan et de Bet, d'entendre bourdonner à ses oreilles leurs voix accusatrices, il repoussait ces visions importunes, comme il eût repoussé un ver de terre rampant à ses pieds.

Le 19 février 1547, à minuit Tom Canty s'endormit d'un sommeil profond et placide dans son lit royal. Sa garde, dévouée corps et âme au Roi d'Angleterre, était là qui veillait sur lui; ses gentilshommes et serviteurs peuplaient les antichambres; partout autour de lui éclataient les attributs de sa souveraineté. Tom était heureux, plus heureux qu'il ne l'avait jamais été dans les plus éblouissants de ses rêves, plus heureux que ne l'était le plus heureux des enfants d'Angleterre; car il se disait que le jour qui allait se lever devait être le plus beau jour de sa vie, le jour où il allait être solennellement couronné Roi d'Angleterre.

A la même heure, Edouard Tudor, le vrai roi, mourait de faim, de froid, de fatigue; les vêtements mis en lambeaux par la foule qui le tirait en tous sens, le corps couvert de contusions, les pieds nus, la tête nue, le visage souillé de poussière, ruisselant de sueur, il se débattait contre les curieux amassés aux abords de l'abbaye de Westminster, où des centaines d'ouvriers allaient et venaient, afférés comme des fourmis, et achevaient à la hâte les préparatifs de la fête du couronnement royal.

coûte assez cher. Un individu, habillé en paysan, présentait à ses guichets un bon de caisse de 4,800 fr. qu'il réussit à se faire payer; la maison étant avisée d'avoir à disposer de cette somme, le faux ne fut découvert que plus tard. Des poursuites sont commencées sur le territoire fribourgeois.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la Liberté.)

*Les décorations et la lettre du Pape. — Campagne de plumes contre le Centre. — L'exploitation des politesses diplomatiques.*

Le *Staatsanzeiger* (Moniteur officiel) donne en tête de son journal la remise des ordres que l'empereur a conférés à S. E. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, et aux sous-secrétaires d'Etat, à la suite de la médiation pour l'affaire des Carolines.

En même temps, l'Officiel donne la lettre de Léon XIII à M. le prince de Bismark, dans laquelle Sa Sainteté lui confère l'ordre du Christ.

Ce dernier fait est exploité par toute la presse libérale comme un désaveu du Centre et de son chef. Ecoutez la *Correspondance de Hambourg*:

« La nouvelle de la remise de l'ordre du Christ à M. Bismark ne manquera pas de convaincre le Centre et son chef que son influence au Vatican a fini. M. le prince de Bismark, le chancelier de l'empire protestant, le hat des ultramontains, le plus grand ennemi de la Papauté, comme le Centre l'a répété des milliers de fois, est décoré de l'ordre le plus élevé de la Papauté. Ce fait est une condamnation de l'ultramontanisme, un désaveu de la politique du Centre et un prélude de la paix entre la Prusse et le Vatican. »

« M. Windhorst est pitoyablement battu sur toute la ligne; les catholiques allemands peuvent se convaincre maintenant qu'ils étaient les instruments abusés des ultramontains ambitieux, et la conviction se fait jour, qu'un homme décoré de l'ordre papal du Christ, ne peut pas être un ennemi de la religion catholique. »

« Comme le centre doit rire de ces délirés de la presse libérale! Nous attendons avec joie la réponse que M. de Windhorst va donner à cette presse hypocrite, dans un de ces prochains discours au Parlement. »

Du reste la réponse est déjà donnée dans la lettre du Pape, qui dit clairement que l'ordre conféré à M. Bismark n'est qu'un acte de reconnaissance envers celui, qui a fait appel pour la première fois depuis longtemps à la *Souveraineté* du Pape pour exercer la médiation entre deux puissances européennes; cette Souveraineté sacrifiée par les Etats de l'Europe vient d'être reconquise par la Prusse; cet acte si important méritait bien un témoignage de reconnaissance de la Papauté.

De plus, Bismark a confié des ordres à S. Em. le cardinal Jacobini et à ses secrétaires; le Saint-Père ne pouvait se dispenser de répondre à un bon procédé par un bon procédé. Chacun sait que les décorations conférées par la diplomatie sont des actes de politesse, qui ne tirent pas autrement à conséquence.

La fermeté de Léon XIII dans les négociations religieuses qui durent depuis sept ans, la teneur de la lettre du Pape à Bismark, prouvent que le Saint-Siège ne fera pas les concessions que le gouvernement prussien a demandées jusqu'ici; le Saint-Père a profité au contraire de cette occasion, pour rappeler au chancelier allemand les conditions qui peuvent assurer à l'Allemagne unie la durée et la prospérité, et parmi ces conditions est mentionnée formellement la *Liberté de l'Eglise en Allemagne*. Voilà le point capital de la lettre papale. L'avenir montrera si M. Bismark remplira les conditions qui seules peuvent assurer la paix.

## Lettre de Léon XIII à Bismark

Voici la traduction de la lettre adressée par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII au prince de Bismark en lui envoyant la décoration de l'Ordre du Christ:

*Léon XIII à l'éminent seigneur prince de Bismark, grand chancelier de l'empire allemand.*

Après qu'on a abouti à une entente heureuse sur la question des Carolines, suivant les conditions proposées par Nous, Nous avons eu soin que l'auguste Empereur d'Allemagne fût avisé de la grande joie que Nous cause Notre réussite.

Mais Nous voulons aussi vous donner connaissance à vous, très puissant prince, de Nos sentiments de joie, à vous qui, suivant votre propre jugement et votre propre inspiration, avez pris l'initiative pour que ce litige fût soumis à Notre médiation.

Où, Nous reconnaissons volontiers, conformément à la vérité, que si Nous avons pu surmonter les nombreuses difficultés de cette mission, c'a été en grande partie, grâce au bon vouloir et au zèle avec lequel vous avez appuyé Nos efforts, du commencement à la fin. Ainsi Nous vous exprimons Notre gratitude de ce que, précisément à la suite de votre conseil, l'occasion tant désirée, Nous a été fournie d'exercer, dans l'intérêt de la paix, une fonction si véritablement noble, une fonction qui, il est vrai, n'est pas chose nouvelle dans l'histoire du Siège apostolique, mais qui, depuis longtemps n'a plus eu lieu de s'exercer, quoiqu'il y en ait à peine une autre qui soit aussi admirablement d'accord avec la nature et l'esprit du Pontificat romain. Vous avez donc suivi franchement votre jugement, et,

en jugeant la question plus d'après son vrai caractère que d'après l'opinion d'autrui, ou d'après les coutumes, vous n'avez nullement hésité à avoir confiance en Notre impartialité. En cela, l'approbation ouverte ou tacite de tout homme sans préjugés, vous a été évidemment acquise, surtout celle des catholiques du monde entier, auxquels l'honneur fait à leur père et pasteur a causé une très grande joie.

C'est votre sagesse qui a le plus contribué à assurer à l'empire allemand, cette grandeur étonnante que tous connaissent et reconnaissent, et cet Empire trouve dans cette sagesse de la puissance et de la force pour toujours. Mais il ne lui a pas échappé combien est grande, pour l'intégrité de l'ordre public et des Etats, la puissance qui émane du pouvoir exercé par Nous, surtout lorsque toutes difficultés étant écartées, la liberté d'action lui est donnée.

Qu'il soit donc permis d'anticiper sur l'avenir, et de puiser dans ce qui vient de se passer des sujets d'espoir pour l'avenir.

Afin que vous ayez, dans l'entretemps, un souvenir de Notre acte et de Notre vœu, Nous vous nommons, par les présentes, Chevalier de l'Ordre du Christ (*Equitem Ordinis militie Christi*), dont Nous vous faisons remettre les insignes en même temps que cette lettre.

En terminant, Nous vous souhaitons de tout cœur toutes sortes de biens.

Fait à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 décembre, huitième année de Notre Pontificat.

*Manu propria*

LÉON XIII.

### Un Kulturkampf en perspective

Le grand duché de Luxembourg est menacé du Kulturkampf. La Constitution luxembourgeoise interdit à tous les ordres religieux de fonder des établissements sur le territoire du grand-duché, à moins d'une loi spéciale qui doit être votée par la Chambre. Malgré cela, les rédemptoristes ont réussi à fonder plusieurs couvents. L'ancien ministre Blochausen fermait les yeux, et, dit le *Temps*, ces religieux profitaient de cette tolérance pour organiser une active propagande en faveur de la cause ultramontaine. Mais le nouveau ministre dont M. Thijger est le chef, a présenté à la Chambre un projet d'après lequel les rédemptoristes, s'étant illégalement établis dans le Luxembourg, seraient invités à fermer leurs couvents et à quitter le pays. Il est probable que ce projet sera voté par la Chambre.

### Le canal de la Baltique

Le Reichstag allemand a renvoyé à une Commission de 21 membres le projet de canal de la mer Baltique à la mer du Nord, à travers la presqu'île du Jutland. M. de Bötticher a vivement défendu le projet au nom du gouvernement.

« Le canal, a-t-il dit, est nécessaire à la défense du pays. Autrefois on a voulu augmenter la flotte au lieu de creuser le canal. Aujourd'hui que la flotte est augmentée, le canal est devenu indispensable. »

## CANTON DE FRIBOURG

### Signes des temps

Le *Confédéré* a replié le drapeau rouge. Le rouge, ça choque, ça effarouche. Et comment voulez-vous que l'intransigence radicale prospère, là où les transigeants, les équilibristes, les publicitaires, les opportunistes, en un mot, le parti au balancier, s'étiole et meurt?

Le *Confédéré* a donc caché sa vieille enseigne à l'arrière boutique. Il ne veut plus être l'organe des radicaux fribourgeois; c'est maintenant un journal démocratique suisse. Triste retraite. Elle ne sauve pas l'honneur du drapeau. L'honneur sauf, telle est cependant la suprême consolation des vaincus. Trahis par le sort des armes, lorsqu'ils reviennent de la bataille, décimés, mutilés, ils passent fièrement encore, parce qu'ils rapportent ce que le régiment a de plus précieux: l'honneur et le drapeau, le drapeau déchiré par les balles n'est peut-être plus qu'une loque, qu'un haillon; cette loque, ce haillon, est une chose glorieuse.

Le journal est un drapeau, un drapeau politique social et religieux. Ses couleurs sont ses principes nettement affichés. Ses défenseurs sont ceux qui partagent ses principes. Cachez son drapeau, ou même le déguisez, le soumettre à des lavages suspects, c'est faire un acte lâche.

Le *Confédéré* a fait cet acte. L'organe ouvertement déclaré le tenant du radicalisme fribourgeois n'existe plus. L'écriteau est retourné, et en sous-titre vague et sans précision, apparaît timide et honteuse, une formule de transaction, de capitulation, de transition, de compromis, d'opportunisme, quoi? Il n'ose plus, il s'enfarine.

C'est comme dans une guerre, ces gens sans courage et sans dignité qui, dépourvus de tout signe distinctif et révélateur, de tout uniforme, espionnent et suppriment les individus isolés de l'ennemi, imprudemment séparés du gros de la troupe. Ils font une guerre de surprises et d'embuscades; rien ne trahit le danger de leur pré-

sence. Mais malheur à l'imprudent qui pénètre sans s'éclairer dans l'épaisseur du taillis.

Changer l'appellation d'un journal lorsque ses idées perverses restent, c'est comme si au jardin zoologique, on écrivait sur la cage du loup l'enseigne « terreneuve »; le loup n'en demeurera pas moins loup, c'est-à-dire un méchant et dangereux animal. Le visiteur devra se tenir hors de portée de sa griffe.

Les garibaldiens sans chemise rouge resteront des garibaldiens au service de Garibaldi, et le *Confédéré* démocratique suisse sera l'organe des radicaux fribourgeois, malgré lui, quoiqu'il n'en ait plus le titre et la franchise. Le peuple fribourgeois ne prend pas des vessies pour des lanternes.

Les meneurs du parti, comme le journal, se transforment. M. Bielmann, un capitaine à défaut de général, est entraîné dans la déroute des siens. Les efforts pour rétablir le combat sont inutiles; la débâcle est complète.

Il convient au moins de rallier ses gens en arrière, bien loin en arrière, non plus en rase campagne, mais derrière des retranchements improvisés. Le retranchement, c'est un programme libéral, démocratique, timide, gentil, flasque, afin que radicaux et publicitaires en mangent, comme si ces derniers, troupe d'aventuriers sans chef et sans drapeau, mercenaires licenciés et désœuvrés, n'étaient pas prêts à suivre la première bande de passage à proximité, et comme si leur enrôlement dans les anciennes troupes ennemies, n'était depuis longtemps déjà un fait accompli.

Étudiez donc ensemble votre nouveau plan de campagne, signalé au banquet de Bulle; continuez un système de *revendications patriotiques et populaires*, un programme d'*émancipation*, d'*affranchissement*, que sais-je? de *résurrection politique*; inventez des formules savantes et sonores. Vous n'empêchez pas que le peuple fribourgeois fidèle à ses traditions séculaires, confiant dans l'appui du maître des nations, uni à son clergé et à sa magistrature, ne marche d'un pas ferme et constant à l'accomplissement de sa mission catholique en Suisse.

Le journal la *Gruyère* avait publié des injures à l'adresse de MM. Duvillard et Spuhler, à Bulle. Une plainte a été déposée pour diffamation. Le tribunal correctionnel de la Glâne a été nanti de ce procès. M. l'avocat Robadey avait mis son éloquence au service de l'accusé. Un condamnation pécuniaire fut prononcée. Les pourvois adressés à la cour de cassation, au tribunal fédéral, furent écartés. M. Robadey réclame en vain le prix de son travail, qu'il a fixé au chiffre de 1800 francs. La rédaction de la *Gruyère* méconnaît les efforts qui ont été déployés à son intention, elle ne paie pas. Faudra-t-il ajouter à tous ses méfaits celui de l'ingratitude? Le bon avocat est réduit à solliciter l'intervention de la justice. La rédaction se montre rebelle aux sommations qui lui sont adressées par huissier. Elle refuse de comparaître devant le juge de la conciliation. Un accommodement ne la tente pas. Elle préfère l'affront d'une proclamation publique, à une confrontation avec l'avocat Robadey, elle veut éviter avant tout les reproches amers d'un ami éprouvé, d'un collaborateur courageux, d'un généreux défenseur. C'est notre excellent confrère le *Fribourgeois* qui nous apporte le récit de toutes ces mésaventures.

Mais, 1800 fr. pour un procès correctionnel, me direz-vous, le chiffre n'est-il pas exagéré? Est-il établi dans les limites de la loi qui taxe l'émolument de l'avocat? La cour de haute modération a décidé que les opérations auxquelles l'avocat pouvait vaquer devant la justice pénale, n'étaient point assujetties au maximum déterminé par le tarif, le prix pouvait en être arrêté suivant les circonstances, le travail de la défense. M. Robadey avait entrepris d'innocenter la *Gruyère*. La tâche n'était pas aisée, il le faut reconnaître. A l'élevation du prix demandé, l'on peut se rendre compte de la difficulté de l'effort soutenu par M. l'avocat romontois.

Le 6 janvier, fête de l'Épiphanie. M. le colonel de Courten, commandant la garde suisse au Vatican, a présenté à Sa Sainteté l'adresse ci après, en même temps que le produit d'une collecte faite parmi les anciens officiers et sous-officiers suisses au service du Saint-Siège pour le denier de Saint-Pierre:

« Très Saint Père,

Les anciens Officiers et Sous-Officiers Suisses au service du Saint-Siège, animés envers Votre auguste Personne des sentiments d'une profonde vénération et d'un dévouement à toute épreuve, m'ont confié la mission bien agréable d'en être l'interprète auprès de Votre Sainteté dans la circonstance du prochain renouvellement de l'année.

Puisse le Ciel, déferant à nos prières ardentes, Vous accorder de longs jours, remplis de consolations et, puisqu'il a

plu récemment à la Providence de Vous établir arbitre entre deux grandes nations, puisse-t-elle avant peu achever son œuvre réparatrice, en Vous réintégrant dans tous Vos droits de Souverain temporel, pour la paix du monde et le triomphe de l'Eglise.

Dans l'attente de cet heureux jour que nous hâtons de tous nos vœux, nous supplions Votre Sainteté de daigner accueillir avec bienveillance notre obole pour le denier de Saint-Pierre et, prostrés à Vos pieds sacrés, nous implorons humblement la Bénédiction apostolique sur nous, nos familles et notre patrie. »

Sa Sainteté a daigné répondre:

« J'agrée de tout cœur les vœux et l'hommage de dévouement que le Général de Courten m'exprime par cette adresse, au nom des anciens serviteurs suisses, de la Papauté. Avec eux j'espère que la Providence permettra le retour de jours meilleurs, où le Pape pourra, comme autrefois, s'entourer d'une petite armée de catholiques, au milieu desquels les Suisses qui ont ici de très anciennes traditions, auront leur place. Témoignez au Général et à vos anciens frères d'armes ma reconnaissance pour l'offre faite par eux au denier de Saint Pierre et dites leur que le Pape les bénit, eux et leurs familles. »

Le *Journal de Fribourg* veut faire accroire à ses lecteurs que nous poursuivons la police de la ville d'un implacable ressentiment. Nous aurions tramé la ruine de ce personnel de l'administration communale. C'est une erreur. Il ne nous coûte point de rendre hommage à l'impartialité, à l'activité du nouveau commissaire de police, et si nous ne risquions de blesser sa modestie, nous n'hésiterions pas à déclarer qu'il l'emporte de beaucoup sur son prédécesseur.

Décidément M. Reichlen, notre sympathique artiste fribourgeois, est d'une intarissable fécondité; grâce à lui, les vitrines du magasin Kowalski sont sans cesse ornées d'œuvres intéressantes.

Le tableau que M. Reichlen vient d'exposer représente une vieille paysanne vêtue en Singinoise, s'appuyant sur une jeune fille fraîche et radieuse, parée du pittoresque *kranzle*. Les costumes, minutieusement étudiés, sont fort bien rendus et l'expression des physionomies est admirable.

Il est à désirer que cette belle page de l'histoire de notre costume vienne enrichir le Musée cantonal. La Direction ne vaudra certes point se laisser disputer cette œuvre.

## Causerie historique

En rendant compte de la séance, donnée le 5 janvier au Collège de Fribourg, la *Liberté* remarquait avec raison que les élèves de cet établissement apprennent à aimer tout à la fois la religion et la patrie. Ce double amour leur fut prêché, dès la fondation de cette maison, par le B. P. Canisius; les vieux documents prouvent que les vénérables Pères Jésuites s'efforçaient de former en même temps de bons citoyens et de bons catholiques. Aussi est-il intéressant d'observer comment leurs disciples intervenaient autrefois dans les pieuses manifestations qu'inspirait le patriotisme. Citons quelques faits inscrits dans les anciennes chroniques.

Presque dès le lendemain de l'ouverture des classes du Collège, le 2 mars, fut considéré comme un jour de fête, en mémoire de la bataille de Grandson. Après avoir entendu une messe dans leur église, les étudiants s'organisaient en cortège, descendaient à St-Nicolas sous la direction de leurs maîtres, assistaient à l'office solennel d'action de grâces, et se joignaient ensuite à la procession qui circulait autour de cet imposant sanctuaire.

Le 22 juin, qui rappelait la victoire de Morat, se passait de la même manière que le 2 mars.

Après 1657, au moins pendant près d'un demi-siècle, une journée fut aussi consacrée à remercier Dieu pour le triomphe remporté à Willmergen par la cause catholique. Faut-il ajouter que, les élèves, ayant bien prié le matin pour l'Eglise et la patrie, jouissaient l'après-midi d'un congé bien mérité?

Longtemps ils s'associaient aussi à différentes pratiques religieuses où l'Etat semblait implorer le secours de leurs prières en vue de la prospérité générale de la nation. Nous les trouvons dans les fréquentes processions qui se rendent d'ordinaire à Belfaux, en vue d'obtenir de Dieu un temps propice aux biens de la terre; nous les voyons participer, au commencement du siècle dernier, aux pieux exercices qui se faisaient dans nos temples, à l'occasion des guerres confessionnelles qui ensanglantaient alors le sol helvétique; nous les rencontrons même, malgré les vacances, dans les journées de réjouissances publiques par lesquelles Fribourg salua, en octobre 1729, la naissance du dauphin, fils de Louis XV; nous les apercevons surtout quand ils se rendent en pèlerinage à Bourguillon, presque chaque année, pour solliciter du Tout-Puissant « la salut du Sénat ou la conservation de la République, pro incolunitate illustrissimi Sena-

us, ou bien *pro conservacione Reipublica*, selon le langage des chroniques de l'époque.

On devine qu'une jeunesse studieuse aussi attachée à sa patrie, ne devait rester étrangère à aucun des grands événements qui s'accomplissaient sur notre petit coin de terre. La nomination de l'avoyer, la plus haute autorité du pays, l'intéressait particulièrement. Voici, par exemple, ce qui eut lieu en 1730.

Le 24 juin, dans la soirée, le Collège fut informé que l'avoyer de Montnach était gravement malade; ses parents le recommandaient aux prières des élèves et engageaient ceux-ci à s'en aller tous ensemble, le lendemain, s'agenouiller dans la chapelle de Bourguillon. Les professeurs avertissent aussitôt quelques jeunes gens du voisinage, et les envoient, dans les divers quartiers de la ville, annoncer à leurs condisciples qu'ils doivent se tenir prêts le jour suivant, un dimanche, pour un premier signal qui sera donné à 5 heures du matin. Le 25, de grand matin, supérieurs et inférieurs sont réunis. A 5 1/2 heures, le cortège est formé et se met en marche. En ce moment, dit-on, l'illustre magistrat est à l'agonie. En route, on récite à haute voix le chapelet. A Bourguillon, le Père préfet célèbre la messe, puis on chante le *Salve Regina* et les litanies de la Sainte-Vierge. On rentre en répétant le

chapelet et l'on arrive assez tôt pour l'office qui était fixé pour 8 heures et à la sortie duquel on apprend que l'avoyer vient d'expirer: *Fatis concessit*, dit le document que nous analysons.

Le lendemain, à 3 heures, tout l'établissement accompagne le cortège funèbre qui conduit cet homme d'Etat à sa dernière demeure.

Le mardi, le sénateur Vonderweid se présente au Recteur pour solliciter une singulière faveur: il désire que tous les manteaux des étudiants soient mis à la disposition des citoyens appelés à élire un nouvel avoyer, car le port de cet habit est requis pour quiconque veut donner son suffrage. Une demande aussi inattendue embarrassait le bon Jésuite. Il ne veut rien ordonner aux étudiants, mais il permet à quelques-uns d'entre eux de frapper à la porte des pensions, et de recueillir les vêtements si nécessaires. Pour compliquer la situation, le sénateur François Fiwaz, qui ne méprise nullement le poste laissé vacant par M. de Montnach, fait aussi une visite au Recteur dans la même intention que son collègue Vonderweid, mais, venant le second, il est moins favorisé, car la plupart des manteaux sont déjà réservés. L'élection a lieu le mardi suivant, le 4 juillet. Le matin, presque tous les élèves s'absentent de la messe, n'é-

tant pas habillés convenablement, mais il se consolt aisément, quand ils apprennent que Vonderweid est élu, et qu'il leur accorde une semaine entière de vacances. Ils se reposèrent donc du 16 au 23 juillet. A un tel taux, que d'élèves seraient serviables!

Un glaneur.

**Petite poste**

C. c. o. à P. — Reçu 20 fr. pour votre abonnement à la *Liberté*; payé au 31 décembre 1886. Merci.

M. K. a. à M. — Reçu 20 fr. pour votre abonnement à la *Liberté*; payé au 31 décembre 1886. Merci.

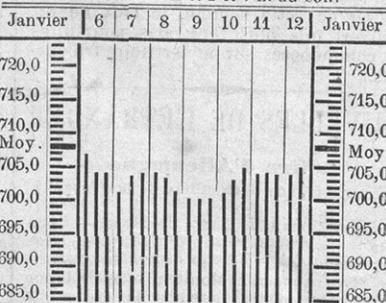
M. SOUSSENS, Rédacteur.

**Foulé Nouveauté double largeur** (garanti pure laine), depuis 1 fr. 10 la demi-aune ou 1 fr. 85 le mètre, jusqu'à 2 fr. 95 le mètre, en coupons de robes ou en pièces entières, est expédié franc de port à domicile par **Oettinger et Cie, Centralhof, Zurich.**

P.-S. Envoi de collections d'échantillons et de gravures sur demande. [O. 541]

**OBSERVATOIRE METÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG**

BAROMETRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



**THERMOMETRE (Centigrade)**

Janvier	6	7	8	9	10	11	12	Janvier
7 h. matin	0	1	-2	-2	-9	-8	-14	7 h. matin
1 h. soir	3	2	0	-3	-4	-5	-9	1 h. soir
7 h. soir	1	-0	-2	-4	-7	-7		7 h. soir
Minimum	0	1	-3	-2	-4	-5		Minimum
Maximum	3	2	-2	-4	-9	-8		Maximum

**Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>ie</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse**

**Bourse.** Pour augmenter ses revenus par opérations de bourse et sans risque, avec 300 fr., 450 fr. ou 75 fr. de capital, s'adresser à la maison **Andrien**, 91, Avenue d'Orléans, Paris. (42<sup>e</sup> année.) [O.F.54] O.112

**Demandez partout LE CHOCOLAT DE LA C<sup>ie</sup> GENEVOISE LE MEILLEUR (O.731) Se vend chez Madame veuve EGGER.**

**LE BUREAU**  
Jos. Schmid, architecte et entrepreneur  
Place du Collège, Fribourg (Suisse)  
Se charge de l'étude et élaboration des plans et devis, pour constructions et restaurations de tous genres de bâtiments et d'églises, etc., etc. (763/540)  
*Entreprise générale de bâtiment.*

**LE CATHOLICISME**  
DANS LES DISTRICTS  
**DE ROLLE & D'AUBONNE**  
AVANT ET DEPUIS LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
par M. l'abbé DUPRAZ,  
Membre de la Société d'histoire de la Suisse romande  
**Prix: 1 franc.**

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg; chez M. Trembley, à Genève; chez M. le curé de Rolle et à la librairie Despont, à Echallens.

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite un jeune homme de 20 à 25 ans pour conduire le lait en ville.  
S'adresser à **Théodore Tinguely**, laitier, à la Planche, Fribourg. (O. 114)

**Crevasses**  
gerçures, brûlures, engelures ouvertes, dartres, feux du visage, varices, plaies sont rapidement cicatrisées par la véritable **Gelée siccativ GOLLIEZ** à la marque des deux palmiers.  
**Le flacon 1 fr., par poste 1 fr. 20.**  
Pharmacie du Haut à Morat et dans les pharmacies. (O. 687/481)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE: Fribourg (Suisse).  
**LE DIRECTORIUM**  
SEU ORDO RECITANDI DIVINI OFFICII  
pour l'année 1886 est en vente  
Imprimerie catholique.  
**PRIX: 80 cent.**

**HISTOIRE**  
DES  
**Congrégations de la Ste-Vierge**  
PAR LE P. DELPLACE, S. J.  
SOUVENIR DU JUBILÉ 1584-1884  
Un beau vol. de 220 pages, édité par la Société Saint-Augustin de Lille.  
**PRIX: 2 Fr.**

**EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE**  
**LA FOI**  
sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité, par l'abbé Mérit avec préface de Mgr Freppel, vol. in-8<sup>o</sup>, 6 fr.  
**LE R. P. MONSABRÉ**  
par M. Louis Colin, avec portrait, grand in-8<sup>o</sup>, 75 centimes.  
**LA RELIGION**  
démontrée à la jeunesse, par M. Balmès, 60 centimes.  
**LA RELIGION CATHOLIQUE**  
exposée simplement, par M. l'abbé Caron, 4 franc.  
**UN APOTRE**  
des petits enfants dans les Collèges des Jésuites; vie du R. P. Jeantier, par le R. P. Séjourné. Souvenirs de St-Acheul, Fribourg, Turin, etc., 3 francs 50.  
**LES CÉLÈBRES CONVERTIS**  
à la foi catholique avec les motifs qui les ont déterminés, par M. l'abbé Henry, 3 francs.  
**LE SECRET**  
de la Franc-Maçonnerie, par Mgr Fava, deuxième édition, 1 franc.

**VIENT DE PARAÎTRE:**  
**LA MYSTIQUE DIVINE**  
distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines par M. l'abbé Ribet, professeur de théologie morale, au grand Séminaire de Lyon. 3 beaux volumes in-8<sup>o</sup>.  
**Prix: 22 fr.**  
En vente à l'Imprimerie catholique.

**DICTIONNAIRE COMPLET de la langue française**  
NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE  
COMPRENANT:  
1<sup>o</sup> Nomenclature très complète de la langue, avec la nouvelle orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples;  
2<sup>o</sup> Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants concernant les sciences, les lettres et les arts;  
3<sup>o</sup> Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères que l'on trouve souvent citées par nos meilleurs écrivains, avec leur traduction et l'explication de leur emploi;  
4<sup>o</sup> Un dictionnaire géographique, historique, biographique, mythologique, bibliographique artistique et littéraire.  
**Quatre dictionnaires en un seul.**  
par P. LAROUSSE. Prix: 2 fr. 60

**UN PARFAIT MODÈLE**  
DE LA PIÉTÉ FILIALE  
VIE DE M<sup>lle</sup> MARIE-ÉLISABETH BRY  
PAR LE R. P. OSTER  
de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.  
**Prix 3 francs.**  
En vente à l'Imprimerie catholique  
**SAINTE LUCIE**  
VIERGE ET MARTYRE  
Sa vie. — Son martyre. — Ses reliques. Son culte.  
Par BEAUGRAND.  
Beau volume in-8<sup>o</sup>. **6 fr.**  
**RÉCITS MILITAIRES**  
Par le général AMBERT  
3 beaux volumes in-8 ornés de huit portraits hors texte. — Prix: 5 fr.; franco, 5 fr. 50.

**ANNUAIRE**  
OU  
**ALMANACH DE POCHE**  
DU  
**CANTON DE FRIBOURG**  
POUR L'ANNÉE 1886

COMPRENANT:  
Le Calendrier complet, les Saints, les Foires, l'Etat nominatif des Autorités fédérales et cantonales, le tarif des Postes et Télégraphes, le tableau comparatif des anciens poids et mesures avec les nouveaux, le tableau d'intérêt et d'escompte, le tableau de l'étendue et de la population de la Suisse, le modèle d'un compte de caisse, etc., etc.

Annuaire avec agenda, relié en peau avec languette	Fr. 2 80
Le même sans languette	» 2 50
Annuaire avec agenda, cartonné toile	» 1 20
Annuaire avec agenda, que l'on peut adapter aux anciennes couvertures	» 1
Annuaire seul, relié en peau	» 2 20
Le même, relié toile	» 0 90
Annuaire s'adaptant aux anciennes couvertures	» 0 70

69 Rue des Epouses 69

**Voulez-vous insérer des annonces avec succès et à bas prix?**

Adressez-vous à l'Agence de publicité

**ORELL FUSLI & C<sup>ie</sup>**

**à Fribourg,**  
69, Rue des Epouses, 69  
Expédition prompte et soignée.

**DEVIS SUR DEMANDE**

69 Rue des Epouses 69